

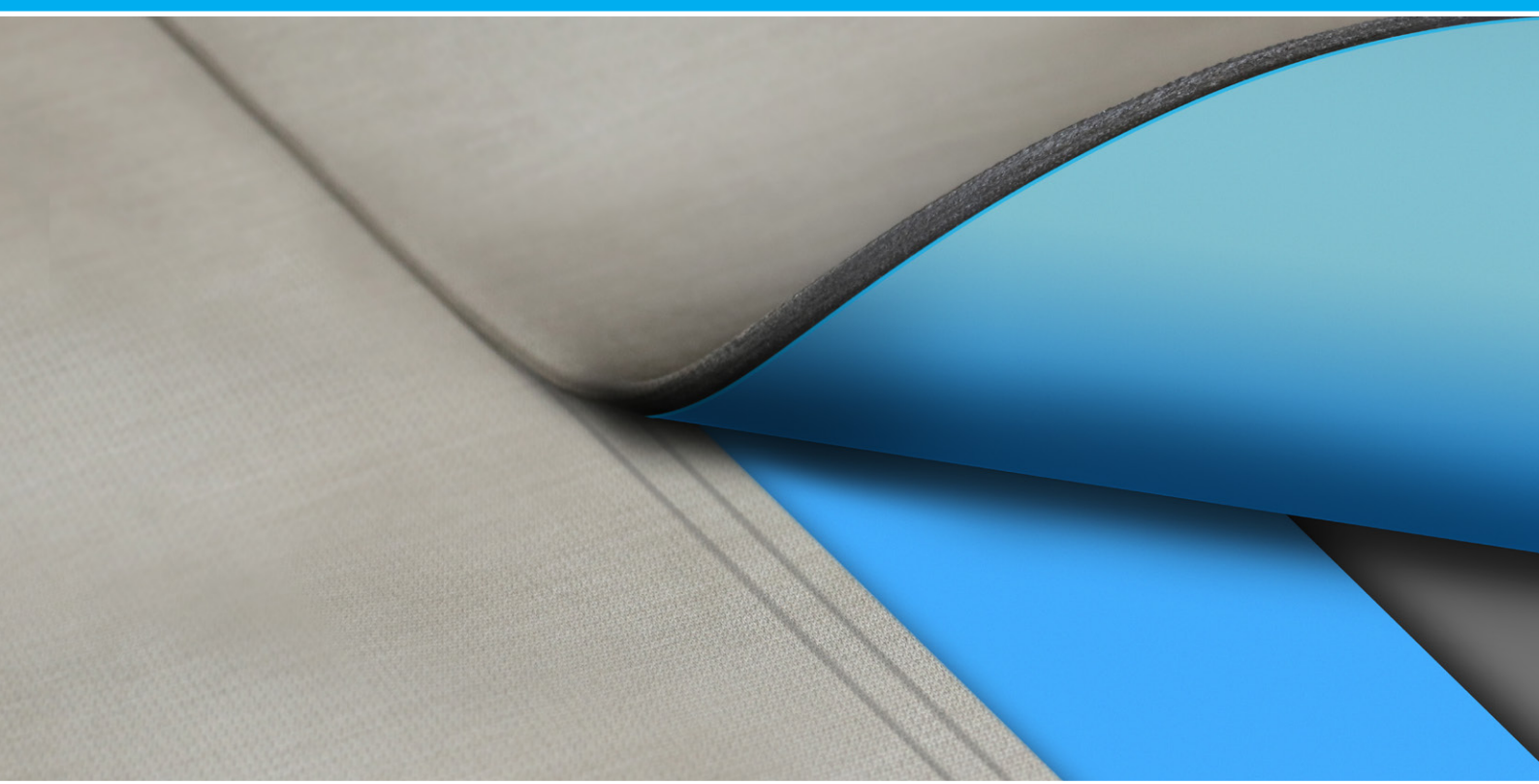
# CONCRETE CANVAS®

Concrete Impregnated Fabric

1802.01.DS



MADE IN UK



# CONCRETE CANVAS®

Concrete Impregnated Fabric

# CCHYDRO™

Concrete Impregnated Containment

# FDS

-   
RAIL
-   
ROAD
-   
MINING
-   
PETROCHEM
-   
AGRO
-   
UTILITIES
-   
PUBLIC WORKS
-   
DEFENCE
-   
DESIGN
-   
SHELTER

-   
Winner  
Technical Innovation Award
-   
Innovation Award  
ICE Wales Cymru Awards 2017
-   
2014 Fast Track 100  
16th fastest growing company in the UK.
-   
2014 Queen's Award  
for Enterprise in  
Innovation
-   
2013  
MacRobert Award  
Finalist
-   
2013 Innovation Award Winner  
Ralltex Exhibition
-   
2012 R&D 100  
Award winner  
R&D Magazine
-   
2009 Winner  
Material ConneXion Medium Award  
Material of the Year
-   
D&AD Yellow Pencil Award  
Winner  
Product Design

## Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

### 1.1. Nom du produit

Concrete Canvas® GCCM (CC5™, CC8™ et CC13™) & CC Hydro™ GCCB (CCH5™ et CCH8™)\*

### 1.2. Usages identifiés adaptés de la substance ou du mélange et usages déconseillés :

#### Concrete Canvas® GCCM (CC5™, CC8™ et CC13™) :

Pour des applications de protection contre l'érosion durables, chimiquement résistantes et à mise en œuvre rapide (revêtement de canaux, protection de pentes, revêtement de murs de rétention, élimination des mauvaises herbes, réparation de ponceaux, renforcement de gabions et protection de tuyaux.

#### CC Hydro™ GCCB (CCH5™, CCH8™) :

Utilisé comme revêtement ultra-imperméable, durable, chimiquement résistant pour des applications de rétention secondaires (revêtement de bassins de rétention et de merlons, revêtement de bassins de décantation, revêtement de canaux contaminés et remise en état de canaux.

### 1.3. Coordonnées de l'émetteur de la fiche de données de sécurité

Concrete Canvas Ltd. Block A22, Severn Road, Treforest Industrial Estate, Pontypridd, CF37 5SP, Royaume-Uni

E-mail : info@concretcanvas.com | Site Web : www.concretcanvas.com

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone (Royaume-Uni) : +44 (0) 345 680 1908 (1) Uniquement disponible durant les heures d'ouverture : 08:00 – 16:30

## Section 2 : Identification des risques

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce produit ne remplit les critères de classification dans aucune des classes de risques conformément au **Règlement CE N° 1272/2008** relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Conforme au règlement CE N° 1272/2008 et à ses modifications.** Aucune exigence d'étiquetage pour cette substance.

### 2.3. Autres risques

Une faible quantité de mélange poudreux et/ou de poussière peut être émise lors de la manipulation normale (c.-à-d. la manipulation de sections de GCCM/GCCB non séché ou le découpage de GCCM/GCCB non séché ou hydraté) – l'utilisation de protections cutanée, oculaire et respiratoire est conseillée en cas d'émission de poussière.

Lors du contact avec l'eau, une solution alcaline (pH 11-11,5) potentiellement irritante est produite. Toutefois, le volume d'eau requis pour la bonne hydratation du GCCM ou du GCCB limitera généralement les effets négatifs.

Mélangé avec de l'eau, le mélange de béton subit une réaction chimique et durcit. Cette réaction est exothermique et provoque une montée en température. Aucun risque de brûlure thermique n'est à attendre en cas d'application extérieure normale du CC.

## Section 3 : Composition/informations concernant les ingrédients

### 3.1. Substances

Le Concrete Canvas® GCCM est un composé de poudre cimentaire, de fibres de polyester et d'un revêtement PVC et/ou stratifié. **Informations relatives à REACH (conformément à l'article 33 du règlement REACH) :**

Le Concrete Canvas® et le CC Hydro™ GCCB sont considérés comme des Articles suivant la définition des règlements REACH.

L'article ne contient aucune, dans une concentration supérieure à 0,1 % (m/m), des substances incluses dans la liste des substances candidates (du 13 janvier 2010) décrite dans l'article 59 (1, 10) du règlement REACH.

Ces informations sur le produit sont données sur la base de nos connaissances et expériences actuelles et ne peuvent apporter aucune garantie ni nous rendre responsables de facteurs échappant à notre contrôle ou à notre connaissance.

Nom	Numéro index dans l'annexe VI du CLP	Numéro identificateur (CAS)	Teneur pondérale % (ou plage)
Ciment, alumine, produits chimiques	NA	65997-16-2	70-100 %
Polychlorure de vinyle	NA	9002-86-2	4-10 % (8-18 % pour le CCH)

\*GCCM : toile composite cimentaire géosynthétique & GCCB : membrane composite cimentaire géosynthétique

## Section 4 : Premiers soins

### 4.1. Premiers soins

#### Remarques générales :

En règle générale, toujours appeler un docteur en cas de doute ou lorsque les symptômes persistent. Ne JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### En cas d'inhalation :

Transporter immédiatement la personne exposée vers une source d'air frais. Consulter un docteur en cas de gêne prolongée.

#### En cas de contact avec la peau :

Vérifier l'absence de toute trace de produit entre la peau et les vêtements, les montres, les chaussures, etc. Nettoyer avec du savon/produit nettoyant et rincer abondamment à l'eau.

#### En cas de contact avec les yeux :

Nettoyer soigneusement à l'eau douce et claire pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. En cas de rougeur, de douleur ou de déficience visuelle, consulter un ophtalmologiste.

#### En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et donner une grande quantité d'eau claire. Consulter un médecin et lui montrer cette FDS.

#### Autoprotection du secouriste :

Le secouriste doit suivre les règles générales afin d'éviter tout contact direct avec de la poudre ou des fibres renversées. Le port d'un EPI basique est recommandé.

### 4.2. Symptômes et effets, à la fois aigus et différés, les plus importants.

Aucune donnée disponible.

### 4.3. Indication du besoin de consultation immédiat d'un médecin et de traitement spécial.

Aucune donnée disponible.

## Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés – eau, mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche.

### 5.2. Dangers particuliers

Le produit présente une combustibilité limitée qu'il soit emballé ou installé (hydraté). Toutefois, certains matériaux peuvent brûler (emballage ou membrane PVC exposée). En cas d'incendie, les fumées peuvent contenir du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de la vapeur d'eau et du chlorure d'hydrogène (HCl). Des mélanges explosifs peuvent être produits du fait de la décomposition.

### 5.3. Conseils pour sapeurs-pompiers

En cas d'incendie : ne pas respirer les produits et les fumées issus de la décomposition. Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué. Porter des vêtements ignifuges. Empêcher les rejets de produits d'extinction dans les voies d'eau. Les incendies majeurs doivent uniquement être combattus par du personnel qualifié.

## Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'accident, il est possible qu'un mélange cimentaire soit localement rejeté sous forme de poussière et de poudre, de fibres et de morceaux de membrane PVC.

6.1.1. Les non-secouristes doivent porter un équipement de protection individuel adapté (consulter la section 8 pour plus d'informations).

### 6.2. Précautions environnementales

Empêcher tout rejet de larges quantités de matière dans les égouts et les voies d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement la matière (balayage, aspirateur). Éviter toute émission de poussière. En cas d'humidification de matière renversée : recueillir avant que le durcissement ne commence.

### 6.4. Références à d'autres sections

Consulter la section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuel et consulter la section 13 pour en savoir plus sur l'élimination.

## Section 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Les gros rouleaux de toile CC sont individuellement emballés et palettisés sur des palettes en bois traité thermiquement de 1,2 m x 1,0 m. Les rouleaux par lots sont livrés de manière similaire, individuellement conditionnés dans un emballage hermétique en PE et palettisés. Une palette standard de 1,2 m x 1,0 m peut contenir 10 lots.

#### Mesures de protection :

##### Précaution lors de la manipulation :

Le CC est disponible en deux formats (tailles des rouleaux) ; gros rouleaux ou rouleaux par lots plus petits et portables :

- 7.1.1. Les gros rouleaux pèsent entre 1,5 et 1,6 t et sont enroulés autour de tubes en carton de 6 pouces pouvant être suspendus à un palonnier, puis déroulés à l'aide d'un appareil industriel adapté.
- 7.1.2. Les rouleaux par lots sont enroulés autour de tubes en carton de 3 pouces et dotés de poignées de transport conçues pour un levage par 2 à 4 personnes.

#### Matériaux incompatibles

Tout contact avec de l'eau ou de la vapeur d'eau lors du stockage provoquera l'hydratation du produit et affectera ses performances.

#### Prévention des incendies :

Prévenir tout accès par du personnel non autorisé.

#### Prévention de la génération d'aérosols et de poussière :

Éviter toute émission de poussière.

#### Précautions environnementales :

Éviter tout dommage accidentel causé au GCCM/GCCB et tout rejet de poudre ou autre dans les égouts ou les voies d'eau.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène au travail :

- 7.1.3. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de stockage ou de travail.
- 7.1.4. Se laver les mains après utilisation.
- 7.1.5. Enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'accéder aux espaces de restauration.

### 7.2. Bonnes conditions de stockage et incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage :

Le CC doit être stocké couvert dans un endroit sec.

#### Matériaux d'emballage :

Il n'existe aucune exigence d'emballage spécifique en matière de sécurité, mais il est conseillé de stocker le produit dans l'emballage hermétique d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s).

- 7.3.1. Applications du Concrete Canvas GCCM :
  - Revêtement de canaux,
  - Protection de pentes,
  - Revêtement de murs de rétention,
  - Remise en état,
  - Revêtement de ponceaux,
  - Élimination des mauvaises herbes
  - Autre.
- 7.3.2. Applications du Concrete Canvas Hydro GCCB :
  - Revêtement de murs de rétention,
  - Revêtement de canaux,
  - Revêtement de bassins de décantation,
  - Autre.

## Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle :

#### 8.1.1. Limites d'exposition professionnelle :

Particules non spécifiées/classifiées ailleurs

UK / WEL (limites d'expositions professionnelle, EH40/2005, 2007) : Poussière totale TWA = 10 mg/m<sup>3</sup> Poussière respirable TWA = 4 mg/m<sup>3</sup>

USA/ PEL OSHA (Limites d'exposition permises, Occupational Safety and Health Administration) : Fraction respirable TWA = 5 mg/m<sup>3</sup> Total

Fraction TWA = 15 mg/m<sup>3</sup>

TLV ACGIH (Valeur limite tolérable, American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 2010) : Particules respirables TWA = 3 mg/m<sup>3</sup>

Particules inhalables TWA = 10 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques adaptés

Dans la mesure du possible, l'exposition aux poussières doit être contrôlée selon des méthodes techniques.

#### 8.2.2. Équipement de protection individuel

a) Mesures de protection individuelle, telles que l'affichage de pictogramme(s) indiquant l'obligation de port d'équipement de protection individuel (EPI) :

Utiliser un équipement de protection individuel propre et correctement entretenu. Stocker l'équipement de protection individuel dans un endroit propre, hors de la zone de travail. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Retirer et laver les vêtements contaminés avant toute réutilisation. S'assurer que la ventilation est suffisante, particulièrement dans les espaces confinés.

b) Protection des yeux/du visage

Éviter tout contact avec les yeux.

Avant tout traitement des émissions de poudres ou de poussière, porter un masque et des lunettes conformes à la norme EN166.

c) Protection des mains

Porter des gants de protection adaptés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

d) Protection corporelle

La tenue de travail portée par le personnel doit être régulièrement lavée.

Après contact avec le produit, l'ensemble des parties du corps salies doivent être nettoyées.

e) Protection respiratoire

Éviter de respirer les poussières.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant jetable contre les poussières conforme à la norme EN149.



## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

Apparence	:	toile/particulaire
Odeur	:	sans objet
pH	:	11-11.5 une fois humide
Point de fusion	:	sans objet
Point initial d'ébullition	:	sans objet
Point d'éclair	:	sans objet
Taux d'évaporation	:	sans objet
Inflammabilité	:	partiellement combustible, ne supporte pas le feu
Limites d'explosivité	:	sans objet
Pression de la vapeur	:	sans objet
Densité de la vapeur	:	sans objet
Masse volumique	:	1 500 kg/m <sup>3</sup>
Densité	:	sans objet
Solubilité	Eau	sans objet
	Autre	sans objet
Coefficient de partage	:	sans objet
Température d'autoinflammation	:	sans objet
Température de décomposition	:	>200 °C
Viscosité	:	sans objet
Propriétés oxydantes	:	sans objet

## Section 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

En présence d'eau, les aluminates de calcium réagissent chimiquement et durcissent jusqu'à former des hydrates d'aluminate de calcium stables. Cette réaction est exothermique et peut durer jusqu'à 24 heures. La chaleur totale produite est de <500 kJ/kg.

### 10.2. Stabilité chimique

En cas de stockage et d'utilisation à des températures ambiantes normales (-40 °C à +40 °C), le produit reste stable.

### 10.3. Probabilité de réactions dangereuses

Aucun en conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter :

- la formation de poussières
- l'humidité

### 10.5. Matériaux incompatibles

Aucun, à notre connaissance.

### 10.6. Produits dangereux issus de la décomposition

Ne se décompose pas à condition de respecter les usages prévus.

## Section 11 : Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée disponible.

#### 11.1.1. Substances

##### Toxicité aiguë :

CIMENT, ALUMINE, PRODUITS CHIMIQUES (CAS : 65997-16-2)

Voie orale : LD50 > 2 000 mg/kg

##### Corrosion/irritation cutanée :

CIMENT, ALUMINE, PRODUITS CHIMIQUES (CAS : 65997-16-2)

Corrosivité : Aucun effet observé.

##### Lésion oculaire/irritation oculaire grave :

La poussière peut provoquer une légère irritation des muqueuses oculaires en raison de la présence d'un corps étranger.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Conformément aux exigences du règlement REACH, Annexe XVII, art. 47, ne contient pas de quantités de chrome hexavalent > 2 ppm, mesurées conformément à EN 196-10

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

La poussière de ce produit peut irriter les voies respiratoires.

## Section 12 : Informations écologiques

Après hydratation (quelques heures ou jours en conditions humides), le produit est stable dans le sol et dans l'eau, avec une mobilité négligeable de ses composants.

12.1. Toxicité :	Non classé
12.2. Persistance et dégradabilité :	Non établies
12.3. Potentiel de bioaccumulation :	Aucune donnée disponible
12.4. Mobilité dans le sol :	Aucune donnée disponible
12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :	Aucune donnée disponible
12.6. Autres effets néfastes :	Aucune donnée disponible.

## Section 13 : Considérations relatives au traitement

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets :

#### 13.1.1. PRODUIT :

Le traitement des déchets est réalisé sans mise en danger de la santé humaine, sans atteinte à l'environnement et, particulièrement, sans risque pour l'eau, l'air, le sol, les plantes ou les animaux.

Recycler ou disposer des déchets conformément à la législation en vigueur, préférablement par le biais d'une entreprise ou d'un ramasseur certifié.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas jeter les déchets dans l'environnement

#### 13.1.2. Emballage :

Jeter comme les autres produits non utilisés, conformément aux réglementations locales et nationales.

## Section 14 : Informations relatives au transport

ADR/RID :	Non classé comme dangereux pour le transport
IMDG :	Non classé comme dangereux pour le transport
Polluant marin :	Non
IATA :	Non classé comme dangereux pour le transport

## Section 15 : Informations réglementaires

### Éléments d'étiquetage

Aucune étiquette de sécurité n'est légalement requise pour ce produit conformément aux dispositions des normes CE/1907/2006, CE/1272/2008 ou 67/548/CEE, telles qu'amendées.

### Autres réglementations (Royaume-Uni)

Health & Safety at Work etc. Act 1974

Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (as amended)

Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009

Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures Regulations 2008 (as amended)

EH40/2005 Workplace Exposure Limits (as amended)

Environmental Protection Act 1990

Hazardous Waste Regulations 2005 (as amended)

### Dispositions particulières :

États-Unis : CERCLA Hazardous substance (40CFR Part 302) : toutes les substances ne sont pas répertoriées dans la liste CERCLA États-Unis

État de Californie : Toutes les substances ne sont pas répertoriées dans la liste de la proposition 65

US Toxic Substances Control Act

TSCA : Toutes les substances sont répertoriées dans l'inventaire TSCA de l'EPA (Environment Protection Agency)

USA SARA section 311/312 Catégorisation : aucune

Canada : Liste intérieure des substances (LIS) : toutes les substances sont inscrites dans l'inventaire LIS

SIMDUT : aucune

### Règlements allemands relatifs à la classification des dangers pour l'eau (WGK) :

WGK 1 (VwVwS vom 27/07/2005, KBws) : peu polluant pour l'eau.

### Système américain standardisé pour l'identification des dangers présentés par le produit compte tenu des procédures d'urgence (NFPA 704) :

NFPA 704, étiquetage : Santé=0 Inflammabilité=0 Instabilité/réactivité=0 Risque spécifique=aucun

## Section 16 : Autres informations

Texte du (ou des) code(s) H et de la (ou des) phrase(s) R mentionnés à la section 3 - Aucun

### Restrictions d'utilisation recommandées

Utiliser conformément aux instructions techniques du fabricant.

### Historique des révisions

Numéro de révision : 2

Date d'émission : 4 octobre 2016

FDS créée par : Marcin A. Kujawski, Responsable recherche et qualité

Toutes les informations données sont basées sur les connaissances et expériences actuelles de Concrete Canvas Ltd. et sont jugées exactes. Concrete Canvas Ltd. décline cependant toute responsabilité de quelque nature que ce soit à cet égard. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination de ce produit échappent au contrôle de Concrete Canvas Ltd. Concrete Canvas Ltd. ne saura ainsi être tenu responsable en cas de perte, de dommages ou de toute dépense liée à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination de ce produit. Ce document doit exclusivement être utilisé pour le Concrete Canvas® GCCM.